

6 juin 2017

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 6 juin 2017 à 19 h 32 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Patrice Brien, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 32 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Six résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2017;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résolution pour le premier projet 2017-426 amendant le règlement de construction 2006-285 et séance de consultation;
8. Résolution pour l'inscription au congrès de la FQM;
9. Résolution pour octroyer les contrats concernant les travaux dans le cadre du programme PIRRL;
10. Résolution pour mandater un arpenteur concernant l'implantation d'un bâtiment au 145 rue de l'Église;
11. Résolution concernant l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques;
12. Voirie;
13. Employé en voirie et en épuration;
14. Entente concernant le 5^e rang et le Village de Stukely;
15. Résolution concernant nos priorités à présenter dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);
16. Entretien 8^e rang Est;
17. Résolution pour l'annulation du contrat cellulaire pour l'urbanisme;
18. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
19. Signature de l'engagement « Je prends le relais »;
20. Comité;
21. Affaires nouvelles;
22. Période de questions
23. Levée de la session;

2017-06-82

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-06-83

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2017

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 2 mai 2017;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel et appuyé par le conseiller Réal Vel et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2017 soit accepté tel que rédigé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur le point suivant: aucun

1. Plan d'intervention : le dossier est débuté;
2. Lumière de rues : La demande est déposée auprès d'Hydro Québec et les pièces sont en commande;

M. le maire appelle le point suivant.

2017-06-84

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : Denis Vel
Appuyé par : Réal Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 713,45 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	30 505,00 \$
TRANSPORT	5 465,97 \$
HYGIÈNE DU MILEU/DÉCHET DOMESTIQUE	17 123,54 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	- \$
LOISIRS ET CULTURES	2 027,10 \$
ADMINISTRATION	1 133,86 \$
AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	3 468,78 \$
AJUSTEMENT OU REMBOURSEMENT	- \$
	<u>62 437,70 \$</u>
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
TPS à recevoir	733,40 \$
TVQ à recevoir	731,60 \$
FTQ	302,15 \$
TOTAL	<u>64 204,85 \$</u>
Dépense durant le mois	537,20 \$
Salaire déboursé à la séance du conseil	12 098,84 \$
Salaire déboursé durant le mois	4 873,35 \$
Grand total	<u>81 714,24 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2017-06-85

6.1 RÉOLUTION D'APPUI CONCERNANT LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST

Considérant que la résolution CA-2017-06-01/16 a été adopté par la FQM sur le projet Oléoduc Énergie Est;
Considérant que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Anne-de-la-Rochelle sont en accord avec les principes qui émanent de cette résolution et qui rejoignent leurs préoccupations;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Saint-Anne-de-la-Rochelle appuie la démarche de la FQM dans le dossier du projet Oléoduc Énergie Est;

M. le maire demande le vote : un conseiller contre et les autres sont en accord.
Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

*M. Marc Gilbert se retire de la discussion.

2017-06-86

6.2 RÉOLUTION D'APPUI AU CENTRE DES LOISIRS DE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

Considérant que nous appuyons depuis le début le Centre des Loisirs de Notre-Dame-de-Érables dans leur projet d'espace multi disciplinaire;

Considérant que l'ajout de ce bâtiment viendrait combler un manque de lieu de rencontre pour notre petite communauté;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Denis Vel, appuyé par le conseiller, Jacques Jasmin que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la demande du Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables qui sera présentée dans le cadre du programme Nouveaux Horizons du Gouvernement du Canada;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*M. Marc Gilbert revient dans la discussion.

**M. Réal Vel se retire de la discussion.

2017-06-87

6.3 SUBVENTION –COMITÉ VILLAGE ET CAMPAGNE FLEURIE-LES FLEURONS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin que la subvention de trois mille dollars (3000,00\$) prévue au budget pour le comité Village et Campagne Fleurie-Fleurons du Québec leur soit versée;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

* M. Réal Vel revient dans la discussion.

2017-06-88

6.4 RÉOLUTION CONCERNANT LE PROJET DE LOI NO 122 DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par : Marc Gilbert
Et appuyé par : Maurice Boudreau

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-06-89

7. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-426 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2006-285 DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle applique sur son territoire un règlement de construction et qu'il apparaît nécessaire d'apporter une modification à ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle veut permettre les agrandissements quatre saisons sur pieux;

ATTENDU QUE le tout serait possible uniquement avec le dépôt de plans signés et scellés d'un ingénieur;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Jasmin
appuyé par Réal Vel
et résolu

- d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2017-426 conformément à l'article 125 de la Loi;
- de fixer au 4 juillet 2017 à 19h00, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-90

8. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS LES 28, 29 ET 30 SEPTEMBRE 2017
--

Considérant que lors de la préparation budgétaire pour l'année 2017, il a été convenu qu'un seul représentant irait au congrès de la FQM ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-

Rochelle délègue M. Louis Coutu pour assister au congrès de la FQM les 28, 29 et 30 septembre 2017 ;

Que les frais d'inscription, seront pris à même le budget prévu à cette fin ;

Que les frais de déplacement, de logement et de subsistances seront remboursés sur présentation de preuves justificatives et pris à même le budget prévu à cette fin ;

Que les frais d'inscription pour les activités de la conjointe nous seront remboursés selon les tarifs établis ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-06-91

<p>9. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LES CONTRATS CONCERNANT LES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIRL</p>

Considérant que nous voulons réaliser les travaux prévus dans la programmation annuelle;

Considérant que nous avons déposé à l'automne dernier notre programmation;

Considérant que nous avons reçu l'accord de principe : RIRL-2016-418;

Considérant que les travaux seront octroyés de gré à gré;

Pour ces motifs sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle octroie les contrats suivants:

Scellement de fissures sur le chemin Sainte-Anne Sud pour une distance de 3 810m² à :

Permaroute pour la somme de 3 304\$ plus les taxes applicables;

Rechargement granulaire chemin Beauregard pour une distance de 3200m² à : Alain Boyer pour le transport et nivelage du gravier pour la somme de 1 462\$ plus les taxes applicables;

Achat de gravier MG20B à 10,30 \$ la tonne avec application de 100mm d'épaisseur :

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-06-92

<p>10. RÉSOLUTION POUR MANDATER UN ARPENTEUR CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT AU 145 DE L'ÉGLISE.</p>

Considérant que nous voulons ajouter un bâtiment sur le terrain du 145 de l'Église;

Considérant que nous voulons nous assurer qu'il sera implanté sur le bon lot;

Considérant que nous voulons excaver en préparation de la construction d'un bâtiment accessoire ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil autorise le mandat pour l'implantation du bâtiment auprès d'un arpenteur;

Que le conseil autorise l'embauche d'un excavateur pour la préparation du terrain en prévision de la construction du bâtiment accessoire;

Que les frais seront pris dans l'enveloppe réservée dans le cadre du programme TECQ;

M. le maire demande le vote : Deux conseillers sont contre, les autres sont d'accord.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

2017-06-93

10.1 RÉOLUTION POUR ACCORDER LE MANDAT DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ACCESSOIRE AU 145 DE L'ÉGLISE

Considérant que la municipalité agira à titre de maître d'œuvre dans ce dossier;

Considérant que les entrepreneurs engagés posséderont toutes les cartes et accréditations nécessaires;

Pour ces motifs sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par le conseiller Réal Vel que les contrats suivants soient octroyés :

Pour la structure :

Construction Jean J. Arès inc licence R.B.Q. 2525-9052-07

Que la soumission-contrat pour monter la charpente murs et toit d'un garage de 24' x 26' au montant de 14 550,00\$ plus les taxes applicables;

Pour les fondations :

Coffrages Joël Jacques inc licence R.B.Q. 8317-0829-06(dossier 4867)

Plancher de béton de 24' x 26' avec muret

Creusage et coffrage du muret, matériaux, béton au montant de 6160,00\$ plus les taxes applicables.

M. le maire demande le vote : Deux conseillers sont contre, les autres sont d'accord.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

11. RÉOLUTION CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le dossier est remis en octobre 2017.

12. VOIRIE

Travaux de Bell : Des travaux de repérage ont été exécutés, le dossier suit son cours.

Rechargement : les chemins ciblés ont tous été rechargés;

Abat-poussière : l'abat poussière sera épandu jeudi le 8 juin 2017;

13. EMPLOYÉ EN VOIRIE ET EN ÉPURATION

EMPLOYÉ VOIRIE : le dossier est remis à une séance sur ajournement qui aura lieu le 20 juin à 19h30

2017-06-94

13.1 EMPLOYÉ EN ÉPURATION

Considérant que nous avons déjà un partenariat en formation avec la municipalité de Bonsecours nref : 2016-09-141;

Considérant que nous avons terminé la mise à niveau de la station d'épuration et que nous devons la rendre opérationnelle;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil remboursera la municipalité de Bonsecours pour les heures travaillées par Mme Pascale Benoit sur présentation de facture;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-06-95

14. RÉOLUTION CONCERNANT L'ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN DU 5^E RANG

Considérant que nous avons une entente relative à l'entretien du 5^e rang avec le Village de Stukely-Sud;

Considérant que cette entente date de plusieurs années (1996) et qu'il serait opportun de revoir les modalités d'applications;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate Mme Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière pour convoquer une rencontre avec le maire et la directrice-générale pour discuter des clauses de la dite entente;

Que des pistes de solutions devront être trouvées pour l'entretien des chemins d'été et d'hiver pour le bien-être de nos citoyens (nes);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-06-96

15. RÉOLUTION CONCERNANT NOS PRIORITÉS À PRÉSENTER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Considérant que nous devons déposer nos priorités pour l'amélioration de notre réseau routier municipal;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin que le conseil dépose les priorités suivantes :

Que des travaux d'améliorations sont prévus dans les chemins suivants : 5^e rang, 6^e rang, chemin de la Montagne, Chemin Sainte-Anne Nord et Chemin Vallières;

Que nous estimons le coût à cinquante mille dollars (50 000\$) et le montant demandé dans le cadre du programme PAARRM sera de vingt-cinq mille (25 000\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

16. ENTRETIEN DU 8^E RANG EST

Nous avons vérifié la chaussée et actuellement tout semble conforme. Le chemin est facilement carrossable.

2017-06-97

17. RÉOLUTION CONCERNANT L'ANNULATION DU CONTRAT AVEC BELL POUR LE CELLULAIRE EN URBANISME

Considérant que le téléphone n'est plus fonctionnel;

Considérant que de faire l'acquisition d'un nouveau cellulaire équivaut au montant pour mettre fin au contrat;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil accepte de payer la pénalité de trois cent dollars plus les taxes applicables (300\$) pour mettre fin définitivement au contrat;

Que les frais acquittés par Mme Perrault lui seront facturés sur le résiduel du contrat;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

18. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

19. SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT « JE PRENDS LE RELAIS »

M. Louis Coutu, maire signe l'engagement « je prends le relais » demandé par le regroupement Val en forme.

20. COMITÉ 20.1 FÊTE DE LA PÊCHE

M. Denis Vel nous mentionne que vendredi le 2 juin, 20 jeunes ont été initiés à la pêche dans le cadre de la Fête de la pêche et la Fondation de la Faune; Dimanche était la journée ouverte à tous et nous avons eu 72 participants adultes et 49 jeunes lors de cette journée. Merci à tous pour cette belle réussite.

21. AFFAIRES NOUVELLES 21.1 ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS

Nous remettons notre décision à la séance sur ajournement du 20 juin prochaine et nous mandatons Mme René pour prendre plus d'information sur les modalités de l'entente proposée entre autre la possibilité d'avoir des activités à la carte.

21.2 MEMBRE DU CCU

M. Jasmin nous demande de faire un appel à tous pour reformer le comité du CCU qui après 2 ans leur mandat se termine.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-06-98

23 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit ajournée au 20 juin 2017 à 19h 30, il est 21 h 15.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »

20 juin 2017

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 20 juin 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Jacques Jasmin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Un résident est présent.

Retour aux points suivants;

2017-06-99

**9.1 RÉOLUTION POUR OCTROYER LES CONTRATS
CONCERNANT LES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME
PIRL**

Considérant que nous voulons réaliser les travaux prévus dans la programmation annuelle;

Considérant que nous avons déposé à l'automne dernier notre programmation;

Considérant que nous avons reçu l'accord de principe : RIRL-2016-418;

Considérant que les travaux seront octroyés de gré à gré;

Pour ces motifs sur proposition du conseiller Patrice Brien, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle octroie le contrat suivant:

Rechargement granulaire chemin Sainte-Anne Nord pour une distance de 4020m² à :

Alain Boyer pour le transport et nivelage du gravier pour la somme de 1 950,00\$ plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-06-100

10.2 CONSTRUCTION D'UN GARAGE AU 145 RUE DE L'ÉGLISE

Considérant qu'après vérification auprès de notre conseiller légal nous devons appliquer la loi des architectes et des ingénieurs;

Considérant que nous devons retarder les travaux prévus à la résolution 2017-06-93 pour nous permettre de recevoir les plans conformes à la réglementation;

Pour ces motifs sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par Réal Vel que le conseil mandate Mme Caroline Denommée, architecte pour la préparation des plans tel que décrit dans l'offre de service 17-68 du 23 mai 2017;

Que les frais seront facturés selon la méthode à taux horaire;

M. le maire demande le vote :

M. Maurice Boudreau demande que l'on inscrive sa dissidence pour la raison suivante : pas une bonne gestion.

Tous les autres conseillers sont en accord avec la résolution.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

13. EMPLOYÉ-VOIRIE ET ÉPURATION

VOIRIE : M. le maire rencontrera les personnes pour l'emploi en voirie.

ÉPURATION : Concernant l'employé pour la station d'épuration, nous venons d'apprendre qu'elle quitte son emploi à la municipalité de Bonsecours et par le fait même, notre employé pour la station d'épuration.

2017-06-101

21.1. ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS- VILLE DE GRANBY

Considérant l'entente déposée par la Ville de Granby;

Considérant que la répartition d'utilisateur payeur est l'option retenue par la Ville de Granby;

Considérant que l'augmentation pour notre municipalité est substantielle et dépasse le budget prévu;

Considérant que nous ne pouvons avoir des activités à la carte;

Considérant que nous avons déjà accès à des services du même type avec la Ville de Valcourt;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ne renouvelle pas son entente avec la Ville de Granby;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-06-102

21.2 INVASION PAR LA LIVRÉE DES FORÊTS (CHENILLES)

Considérant que nous avons été informés que plusieurs propriétaires sont aux prises avec la livrée des forêts (chenilles);

Considérant que la superficie du territoire dévasté représente environ 10 kilomètres carrés et qu'en une semaine c'est l'équivalent de 20 à 30 acres qui s'ajoutent;

Considérant que cette invasion par la livrée des forêts détruit toutes les feuilles sur son passage;

Considérant que selon les spécialistes de la Société de protection des forêts contre les insectes ravageurs (SOPFIM), la livrée des forêts n'est pas dommageable pour les arbres affectés;

Considérant que les changements climatiques perturbent l'environnement;

Considérant qu'il vaut mieux prévenir en amont que d'attendre les problèmes éventuels;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle sensibilise les paliers gouvernementaux à cette problématique;

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande l'appui de la MRC du Val-Saint-Francois en lien avec notre démarche pour sensibiliser le Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs de cette problématique;

Que cette résolution sera envoyée à M. Luc Blanchette, Ministre des forêts de la faune et des parcs ainsi qu'à M. Pierre Reid député du comté d'Orford, pour les sensibiliser à cette problématique dont plusieurs propriétaires privés sont au prise avec cet insecte destructif;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-06-103

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 20 h 10.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »